

COMMUNIQUE

LA SECURITE SOCIALE A LA DIETE

Projet de loi de programmation des finances publiques : La Sécurité Sociale à la diète !

Le projet de loi de programmation des finances publiques vient d'être voté en première lecture à l'assemblée nationale.

Ce que nous apprend ce projet de loi de finance :

Il y est dit que la sécurité sociale devra réaliser des économies en vue de concourir au rétablissement de l'équilibre du budget national. Ainsi deux axes se dégagent :

- **Des réformes structurelles qui doivent permettre de continuer à réduire les frais de gestion à hauteur de 15% (dans la poursuite donc des COG précédentes).**
- **L'Etat entend transférer une partie de ses dépenses sociales vers la Sécurité Sociale, sans contrepartie financière.**

C'est donc clairement du côté de la sécurité sociale que l'effort devra porter, puisque le régime général prendra à sa charge 60% de la baisse de la dette totale. La part de la dette de la sécurité sociale dans la dette totale devra passer de 10.1% à 4.7%. Tout en sachant que les recettes de la sécurité sociale ont été largement amputées par les « allègements de cotisations » qui sont régulièrement consentis au patronat. Nous ne parlons d'ailleurs pas de dette de la sécurité sociale, mais d'investissement social qui répond aux besoins des populations et qui conditionne la bonne santé économique.

Nous ne pouvons donc absolument pas partager cette analyse et encore moins avaliser les mesures qui sont et vont être prises dans un contexte déjà fragilisé, où les besoins sont quant à eux croissants.

L'orientation donnée est clairement celle d'une réduction des « coûts » par une diminution des budgets et par une « réorganisation » des prestations que verse la sécurité sociale (en somme ce sont aussi les prestations qui vont diminuer).

Le gouvernement continue dans la recherche des gains de productivité et dans la rationalisation, après l'intégration du RSI et Régime étudiant au régime général il faut s'attendre à la création d'un régime universel de l'assurance chômage et le basculement progressif vers un financement de plus en plus fiscalisé à travers une CSG de portée générale.